



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-111655>

Département(s) de publication : **75, 93, 78**

Annonce n° **24-111655**

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-70752

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 01/10/2024

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : SOLIDEO

Type de Numéro national d'indentification : SIREN

N° National d'identification : 83455372900023

Ville : Paris

Code postal : 75009

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 75, 93, 78

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Prestations de formation portant sur le Passeport Sécurité Intérim « PASI »

Code CPV principal - Descripteur principal : 80530000

Type de marché : Services

Critères d'attribution : L'offre économiquement la plus avantageuse a été choisie à l'issue d'un classement, selon les critères suivants pondérés : . Critère 1 : Valeur technique de l'offre (60 points) .

Critère 2 : Prix des prestations (40 points)

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

I. L'accord-cadre a été notifié en date du 30/09/2024 à la société BTP Services située au 9 rue la Pérouse - 75116 Paris, pour un montant estimé de 108000euro(s) TTC sur toute sa durée d'exécution (24 mois). L'accord-cadre étant conclu sans montant minimum et avec un montant maximum de 90000 euro(s) HT sur toute sa durée d'exécution. II. Les voies de recours contre la présente consultation sont les suivantes : - référé contractuel (CJA, art L 551-13 et suivant), qui peut être exercé dans les 31 jours à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat (CJA article L 551-13 et suivants) ; - le recours en contestation de validité du contrat, issu de la jurisprudence "Tarn et Garonne" qui peut être exercé par les tiers au contrat, sans considération de leur qualité, dans un délai

de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées. Instance chargée des procédures de recours : Cour administrative d'appel de Paris - 68 rue François Miron - 75004 PARIS III. Les documents de la procédure et du marché sont consultables dans la limite des avis constants de la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA). Demande préalable à l'adresse : marches.publics@ouvrages-olympiques.fr

Date d'envoi du présent avis à la publication : 02/10/2024